

« A »



**NEW BRUNSWICK**  
ENERGY & UTILITIES BOARD  
COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

## **Examen des questions en suspens concernant la méthodologie de calcul, d'attribution et de règlement financier du gaz perdu et non comptabilisé**

### **AVIS**

La **Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick** procédera à un examen des questions en suspens concernant la méthodologie de calcul et de règlement du gaz perdu et non comptabilisé, tel que décrit dans une lettre aux parties, datée du 25 novembre 2021, après la conclusion de l'instance 508 ;

La Commission a engagé un consultant indépendant pour animer un groupe de travail d'intervenants afin d'examiner la méthodologie actuelle et de préparer une recommandation à la Commission pour approbation (rapport). Le consultant a recommandé que les questions proposées dans le rapport soient posées à Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP, représentée par son partenaire général, Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) Corp. (Liberty), pour une réponse écrite.

Le rapport et les documents à l'appui peuvent être consultés sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca) sous l'instance n° 521.

La Commission a ordonné à Liberty de préparer les réponses écrites aux questions proposées dans le rapport pour le vendredi 10 juin à 16h00.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience en ce qui a trait à cette instance par la plateforme de vidéoconférence Zoom, le 14 juin, à compter de 9 h (l'heure de l'Atlantique). Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca), sous la rubrique Règles de procédure et remplir le formulaire « Demande de statut d'intervenant », en précisant l'instance n° 521. Le formulaire doit être rempli et déposé auprès de la Commission au plus tard le 10 juin à 16 h (l'heure de l'Atlantique) à l'adresse [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca). Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.

**Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick**

C. P. 5001

15, Market Square, Bureau 1400

Saint John (N.-B.) E2L 1E8

Téléphone : 506-658-2504

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)

Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)